

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, Le Conseil Municipal de la commune d'Ehuns, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TARD Laurent, Maire.

Etaient présents :

Mme BEERENS Suzan, Mme DURAND Nancy, Mme GEOFFRIN Carole et Mme VANETTI Delphine.
M. CHOUX Christophe, M. COURTOY Alexandre, M. GRANDJEAN Joël, M. GROSJEAN Florian, M. MESLOT Hervé, M. MEZELLE Pascal, M. TARD Laurent.

Etaient absents :

Secrétaire :

Mme GEOFFRIN Carole

1- TENUE DES BUREAUX DE VOTE

En raison des conditions sanitaires, les bureaux de vote se tiendront cette année à la salle des fêtes d'Ehuns. Ils seront ouverts de 08h00 à 18h00. Un roulement a été organisé afin que 4 assesseurs soient présents.

2- MAISON MME RAMS

Suite au départ de Mme RAMS de la maison située 27 rue de la Fontaine et qui appartient à la commune, le Conseil Municipal a dû réfléchir au devenir de cette habitation.

Après réflexion, le Conseil Municipal envisage deux solutions : vendre l'habitation pour la somme de 45 000 € ou la démolir, soit pour construire une maison pour seniors, soit pour aménager de nouvelles places de parking tout en améliorant le chemin.

3- CHEMIN DU PAUTET

Le Conseil Municipal propose la reprise des parcelles AA 145 et AA 231 par la commune pour en garantir l'entretien. En contrepartie, les propriétaires indivis de ces parcelles devront verser à la commune la somme de 8 000 € pour le goudronnage du chemin et prendre le relevé d'information et de bornage à leurs charges. Une réunion sera organisée entre les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des propriétaires.

4- BUTS DE HAND

Le Conseil Municipal en partenariat avec l'Association décide l'achat de nouveaux buts de handball pour la commune. Le devis s'élève à 1 030 € HT.

5- FLEURISSEMENT

Mme TARD a annoncé au Conseil Municipal sa volonté d'arrêter de s'occuper du fleurissement de la commune à compter du 31 décembre 2021. La commune cherche donc un nouveau candidat pour cette activité. Les intéressés peuvent se rapprocher de la mairie.

6- SUIVI DE LA RHIZOSPHERE

Le Conseil Municipal décide de faire appel à la société OGELEC pour l'entretien de la rhizosphère. Le contrat prévoit l'entretien annuel de tout le matériel pour la somme de 945 € HT l'année.

La séance est levée à 23h30.

A Ehuns le 11 juin 2021,

Le Maire,

